Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_09-DE

CCAA Landes - Gers

Séance du 24/02/2026
Délibération N°240226/09

Nombre de conseillers en exercice : 47	
Présents :	35
Excusés :	12
Pouvoirs :	5
Votants : 40	
- dont « pour »:	40
- dont « contre »:	0
- dont abstention :.....	0

Le 24 février 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 18 février 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BUANES.**

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, BARON Chrystelle, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, SAINT GENEZ Daniel , ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, ROBERT Daniel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, PELLARINI Philippe, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, GACHIE Florence, DEHEZ Gérard, CASTAING Marie Laurence, LAFARGUE Lionel, MADER Karl, LAMARCADE Lydie.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard
GACHIE Florence à MARTI Jérémy
CASTAING Marie Laurence à BERDOULET Cédric
LAMARCADE Lydie à LALANNE Jean Michel

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_09-DE

Objet : Autorisation de signature des marchés de travaux du réseau chaleur bois

Monsieur le Président rappelle le projet de la création d'un réseau de chaleur à partir d'une chaufferie bois pour assurer la desserte de l'EHPAD Olivier Darblade, du groupe scolaire Giroud/Nogaro et de la Résidence séniors (équipements communautaires).

A cet effet une consultation a été lancée le 04 décembre 2026. L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 13 janvier 2026. L'analyse initiale des offres reçues pour les cinq lots a donné lieu à une phase de négociation et à une analyse complémentaire.

Au terme de ces opérations, le Président soumet à l'assemblée les offres jugées économiquement les plus avantageuses :

Lot n°1 – Voirie Réseaux Divers

Le candidat **Route Ouvrière Aturine** basé à Duhort Bachen (40800) propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle n°1 « aménagement paysager » pour un montant total de : **36.244,03 € H.T. soit 43.492,84 € T.T.C.**

Lot n°2 – Gros œuvre - Etanchéïté - Bardage

Le candidat **SAINT LEZER CONSTRUCTION** basé à Saint Sever (40500) propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'offre de base négociée et la prestation supplémentaire éventuelle n°3 « Etanchéïté et drainage périphérique » pour un montant total de : **153.724,50 € H.T. soit 184.469,40 € T.T.C.**

Lot n°3 - Serrurerie

Le candidat **SARRADE CONSTRUCTION** basé à Aire sur l'Adour (40800) propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'offre de base négociée pour un montant total de : **26.030,00 € H.T. soit 31.236,00 € T.T.C.**

Lot n°4 - Réseau Chaleur

Le candidat **NEO RESEAU SAS** basé à Tarnos (40220) propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'offre de base pour un montant total de : **178.896,20 € H.T. soit 214.675,44 € T.T.C.**

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_09-DE

Lot n°5 - Chauffage – Electricité – Sous-stations

Le candidat **POUMIRAU PAU** basé à Morlaàs (64160) propose l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'offre de base négociée pour un montant total de : **484.469,83 € H.T. soit 581.363,80 € T.T.C.**

Le montant global de cette opération s'élève donc à **879.364,56 € H.T. soit 1.055.237,47 € T.T.C.** et excède la délégation de signature accordée au Président et fixée à 500.000 € H.T. (délibération du 22 juillet 2020).

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer ces cinq marchés de travaux aux conditions précités ainsi que leurs éventuels avenants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE

AUTORISE **le Président à signer les marchés de travaux portant sur le réseau chaleur bois ainsi que les avenants y afférents.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHES